

## METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

### **NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE**

#### **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE À L'ASSOCIATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE POUR L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT (ASTEE) ET PAIEMENT DE LA COTISATION 2020**

Dans le cadre de ses compétences relatives à la gestion des services de l'eau et de l'assainissement, il est nécessaire que la Métropole Aix-Marseille-Provence soit représentée au sein de l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement, reconnue d'utilité publique, qui a pour objet l'étude de toutes les questions qui relèvent de l'assainissement, de l'environnement, de la gestion des ressources en eau.

Elle rassemble des experts chercheurs, ainsi que des représentants d'organismes publics et privés et de ministères qui interviennent dans le domaine de l'environnement, celui-ci entendu dans son acception la plus large possible. A ce titre, elle est régulièrement sollicitée pour avis sur les projets de textes réglementaires. Elle participe par ailleurs par ses actions et ses informations à la protection durable de l'environnement.

Ouverte à toute personne physique ou morale, cette association a pour but de :

- Faciliter et encourager les études, recherches, les formations et les travaux se rapportant aux questions précitées,
- Tenir informés les membres des progrès réalisés en France et à l'étranger sur les points les plus intéressants,
- Favoriser les échanges d'information entre les pays,
- Collaborer avec le législateur et les pouvoirs publics en apportant son expertise sur les progrès et les améliorations à poursuivre pour la rédaction des lois et règlements relatifs à l'hygiène publique, la gestion de l'environnement.

•  
Face à la complexité de la gestion des services de l'eau potable et d'assainissement et de l'évolution du droit sur l'eau, l'adhésion à cette association permettra à la Métropole Aix-Marseille-Provence de répondre au mieux aux besoins permanents d'information en la matière en s'appuyant sur une base documentaire partagée et enrichie par d'autres collectivités.

La Métropole a adhéré à cette association par délibération DEA 009-892/16/CM du 19 septembre 2016.

Il convient de renouveler cette adhésion et de payer le montant de la cotisation est fixé, au titre de l'année 2020 à 3 460 euros TTC, répartis entre les différents territoires au prorata du nombre de participants, soit :

- CT1 10 membres 639 euros TTC + adhésion offre numérique 1 320 euros TTC

- CT2 5 membres 395 euros TTC
- CT3 4 membres 316 euros TTC
- CT4 1 membre 79 euros TTC
- CT5 7 membres 553 euros TTC
- CT6 2 membres 158 euros TTC



## Cotisations 2020

Tarifs	Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Titulaire		55	56	57	58	58	60	60	62	64
Titulaire jeune (- de 35 ans)		-	-	-	30	30	30	30	31	32
Personne morale	1 représentant	120	122	122	122	122	150	150	155	160
	2 à 4 représentants	235	240	240	240	240	300	300	310	319
	5 à 7 représentants	370	377	377	377	377	450	450	465	479
	8 à 10 représentants	520	522	522	522	522	600	600	620	639
	Au-delà de 10 représentants, représentant supplémentaire	50	50	50	50	50	75	75	77	79













METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE  
27 boulevard Vernet  
13008 MARSEILLE  
FRANCE

**Devis 2f\_20**  
**Cotisation + offre numérique 2020**

**Nanterre,**  
**Le 9 octobre 2019**

**POUR :**

	Qté	Prix unitaire H	Prix total HT
-Cotisation 8/10 représentants - du 01/01/2020 au 31/12/2020	1	532,50 €	532,50 €
- Offre numérique TSM du 01/01/2019 au 31/12/2019 '26/100 lecteurs	1	1 292,85 €	1 292,85 €
<b>TVA 2,10%</b>			27,15 €
<b>TVA 20%</b>			106,50 €
<b>TOTAL TTC</b>			1 959,00 €

**Certifié sincère et véritable, le présent mémoire s'élevant à la somme de :**  
*Mille neuf cent cinquante-neuf euros*

**Signature et tampon précédé de la mention « Bon pour accord »**  
**(Joindre votre BDC si nécessaire)**

**Le Service Administratif**

  
**Priscilla LAMBERT**